



COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Affiché le 03/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 23 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, 10 place Pobéguin à Cléguérec, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : ROPERS Marc, LE FORESTIER Maryvonne, ROBIN Xavier, TEFFO Christine, AUFFRET Martine, LE CRAVER Pascal, BURLOT Jeannine, LE NECHET Rémi, MARTINET Marie-Thérèse, LE FLAO Christine, EUZENAT Marie-France, LORANS Michel, COSPEREC Nicolas, DION-CHRISTIE Sandrine, THOMAS David, CARIMALO RIOUX Caroline, CORVEC Quentin, LE BELLER Christiane, LE DENMAT Pierre, LE LU Anne, Thierry LAMOURIC.

ETAIENT EXCUSÉS : Michèle RAFLE (pouvoir à Mme EUZENAT) – Delphine LE MESTRALLIN (pouvoir à Mme LE FORESTIER).

Est nommé(e) secrétaire de séance : Quentin CORVEC

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2017 : Pas d'observation.

- **Présentation du service enfance-jeunesse**

Au sujet des TAP :

Xavier ROBIN : 87% des enfants scolarisés sont inscrits aux TAP, cela montre l'adhésion des familles.

C'est une des raisons qui nous ont motivés à les poursuivre.

On a pu voir dans la presse que beaucoup de communes alentour ont fait le choix d'arrêter les TAP pour diverses raisons, notamment financières.

Nous nous sommes posé la question avant même les élections présidentielles, puisque l'école Saint Joseph nous a interpellés dès le mois de mars pour savoir si l'on souhaitait les poursuivre. Pour nous c'était évident puisque globalement nous n'avions pas de retour négatif sur le fonctionnement.

Il y avait aussi un engagement moral vis-à-vis des intervenants extérieurs ; il y a pas mal de personnes qui gravitent autour des TAP, c'est un complément de revenu pour certains, un revenu pour d'autres.

On ne vous cache pas que l'on se pose la question pour l'année prochaine, nous verrons bien ce que le gouvernement proposera et ce qu'il en sera des subventions ; à priori le subventionnement serait maintenu.

De plus, il y a pas mal d'agents communaux qui participent aux TAP ; il est clair que si l'on décidait du jour au lendemain de les arrêter, Aude aurait des sueurs froides pour réorganiser les plannings.

Anne LE LU : Justement combien de personnes extérieures et de la commune interviennent aux TAP ?

Mathieu LEAUTE : Il y a 15 intervenants extérieurs sur 30 personnes impliquées.

Michel LORANS : Il n'y a pas des représentants de l'Etat qui passent pour avoir un ressenti sur place ?

Xavier ROBIN : Non, mais ce serait bien. Nous avons le sentiment que c'est une décision qui a été prise très rapidement sans qu'à un moment un bilan soit fait.

Globalement, à Cléguérec, nous avons le sentiment que cela fonctionne plutôt bien depuis la mise en place, ce n'est pas le cas de toutes les communes. Toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens.

Christine TEFFO : Nous n'avons pas assez de recul, pour faire un bilan, il aurait fallu que cela s'étale sur plusieurs années.

Michel LORANS : Il faudrait demander à l'académie de soutenir les communes qui souhaitent maintenir les TAP.

Mathieu LEAUTE : Avec l'académie, ils se renvoient un peu la balle, car au départ c'est une décision qui a été prise par le Ministère de l'Education et au final c'est de la « cohésion sociale ».

Les TAP ne sont qu'une conséquence des rythmes scolaires. Ce sont les écoles et les mairies qui décident des semaines de 4 jours ou 4 jours et demi.

Marc ROPERS : Ici, il y a l'organisation qui tourne bien, mais aussi l'adhésion des deux écoles puisque l'école Saint Joseph n'est pas obligée d'y adhérer.

Mathieu LEAUTE : C'est vrai que nous sommes en lien avec les deux équipes éducatives et d'un côté comme de l'autre cela se passe vraiment très bien.

Pierre LE DENMAT : C'est bien sur le fond et sur l'aspect financier aussi, car cela permet l'équilibre.

Juste pour rappel, quel est le coût résiduel de la commune pour les TAP ?

Maryvonne LE FORESTIER : Nous sommes entre 250 et 300€ par enfant avec environ 100€ de subventions.

Il est donc évident que si nous n'avons plus ces aides, la question se posera.

Xavier ROBIN : C'est vrai que c'est déjà le sujet de conversation avec Mathieu et Elise, il faut envisager plusieurs scénarios avec ou sans les TAP, il faut qu'on anticipe.

Maryvonne LE FORESTIER : Nous y verrons peut-être plus clair avec la sortie du budget 2018.

Christine TEFFO : Il faut dire aussi qu'à Cléguérec nous étions vraiment dans l'esprit des rythmes scolaires avec deux plages horaires alors que d'autres communes ne faisaient qu'une demi-journée voire le vendredi après-midi, donc en termes de rythme scolaire, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux. Dans d'autres communes, les TAP avaient lieu sur les temps de midi, entre 13h30 et 15h par exemple, ce qui posait plusieurs problèmes, notamment pour les enfants qui ne voulaient pas s'inscrire.

Sandrine CHRISTIEN-DION : Ça veut dire que les rythmes scolaires vont être modifiés ?

Maryvonne LE FORESTIER : Oui, c'est la suppression des rythmes scolaires qui entraînerait la suppression des TAP.

Xavier ROBIN : S'il y avait un bilan à faire, c'est sur le rythme de l'enfant. Il faut savoir ce qui est bon pour l'enfant. Le problème c'est qu'il n'y a pas de bilan d'effectué.

Pierre LE DENMAT : Ça se mesure sur du long terme aussi.

Christine TEFFO : Pour parler aussi des impacts des TAP : concernant le centre culturel, tous les enfants connaissent le lieu, le fréquentent et s'y sentent à l'aise.

33-2017 Tarifs séjour hiver – Accueil de Loisirs

L'année prochaine, le séjour ado aura lieu pendant les vacances d'hiver de février.

Un séjour de 8 jours du 3 au 10 mars 2018.

Activités prévues : 3 jours de ski alpin, 1 jour de ski de fond, 1 journée raquette, ½ journée chiens de traîneaux.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Centre de Loisirs - Séjour d'hiver					
Quotient Familial					
	< 680	680 < 999	>1000	NC	Hors commune
Tarif du séjour	330.00 €	350.00 €	370.00 €	370.00 €	420.00 €

Anne LE LU : Il reste combien à la charge de la commune ?

Xavier ROBIN : En prévisionnel, il reste 2 700€ pour la commune sur un budget global de 10 600€

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

De valider les tarifs ci-dessus pour l'organisation du séjour d'hiver au centre de loisirs.

34-2017 Participation au fonctionnement du Service d'Aide à Domicile Intercommunal

Considérant que les communes membres du SADI doivent verser une participation de fonctionnement de 18 000 € pour l'exercice 2017 afin de combler une partie du déficit ;

Considérant que le conseil d'administration du SADI a calculé la part de la participation des communes en fonction des heures à 2/3 et de la population à 1/3 ;

En 2016, le nombre d'heures réalisées sur la commune s'élèvent à 11 587 heures, soit 40.31% des heures totales réalisées par le SADI. Le dernier recensement affiche une population de 2 912 habitants, soit 33.10% de la population totale.

Anne LE LU : Les causes du déficit sont identifiées ?

Marc ROPERS : Il est surtout dû à des pertes d'heures ; d'un exercice à l'autre on peut perdre des bénéficiaires.

Anne LE LU : J'ai l'impression qu'il est moins important que l'année dernière.

Marc ROPERS : Il n'y en a pas eu l'année dernière, la commune a versé une subvention exceptionnelle pour les ateliers.

Ce déficit n'est pas très grave, on doit tourner à peu près à 29 000 heures pour environ 30 agents.

Xavier ROBIN : Il y a un autre paramètre qui rentre en jeu : c'est le marché très concurrentiel avec d'autres structures comme l'ADMR, AMPER,...

Marc ROPERS : Il y a beaucoup de structures associatives qui se mettent en route, qui ne durent pas forcément longtemps, mais qui, sur le moment, cassent les prix même si elles n'ont pas les mêmes services, les mêmes aides à domicile formées.

On a un gros souci aussi avec les mutuelles, puisque lorsque nous avons des bénéficiaires hospitalisés, à leur sortie, leur mutuelle peut proposer des aides à domicile pour retour à la maison qui n'est pas forcément le SADI et on peut perdre le client.

Nous faisons des coopérations avec les mutuelles mais c'est un peu un marché parallèle où la mutuelle négocie.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

De verser une subvention d'équilibre au S.A.D.I de 6 822 € pour l'exercice 2017.

35-2017 Subvention exceptionnelle à l'APEEP (Ecole Ar Gwennili) pour l'organisation de la fête de la musique 2017

Chaque année, l'APEEP de l'école Ar Gwennili vend des tickets de consommations d'une valeur de 5€. La mairie participe financièrement à l'organisation de la manifestation en payant certaines factures à hauteur du montant collecté par la vente de ces tickets.

Cette année il a été convenu que la mairie ne réglerait aucune facture mais verserait une subvention exceptionnelle à l'APEEP du montant des tickets. (2017 = 53 tickets vendus à 5 € = 265 €)

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

De verser une subvention exceptionnelle de 265 € à l'APEEP pour l'organisation de la Fête de la Musique.

36-2017 Ramassage de bois au Pontoir suite à la tempête

Suite à la tempête « ZEUS » survenue en mars dernier, des arbres sont tombés au Pontoir sur des parcelles appartenant à la commune et à Mr Le Beller (parcelles cadastrées ZY n°279 ET 275).

Plusieurs entreprises forestières vont être sollicitées pour ramasser ce bois et le racheter à la commune et à Mr Le Beller.

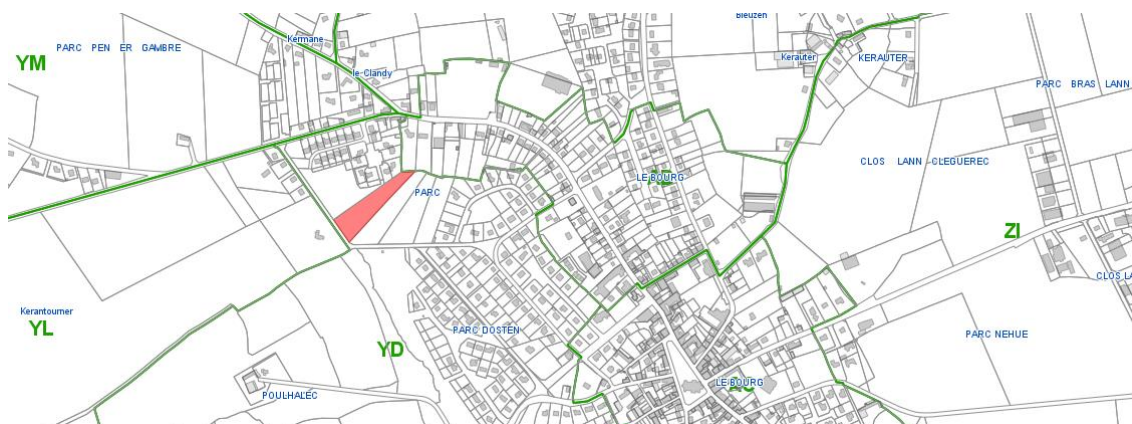
L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

De retenir, en concertation avec Mr Le Beller, l'entreprise proposant l'offre la mieux-disante.

D'autoriser Le Maire ou un de ses adjoints, à signer tout document afférent à ce dossier.

37-2017 Acquisition de terrain pour espaces verts - Plijadur

La commune souhaite acquérir une parcelle de 6 487 m² située à proximité du Parc Plijadur.



Il a été convenu avec la propriétaire de définir un prix de vente à 0.42€/m².

Numéro de parcelle	Localisation	Propriétaire	Superficie
YD n°248	Parc Pontigoux	Mme BOURGAIN Josette Marie Madeleine, née HUBERT	6 487m ²

Marc ROPERS : L'intérêt d'acquérir cette parcelle et celles d'à côté est évidemment de les nettoyer puisqu'il y a pas mal de réclamations des habitants du lotissement du Clandy, car il y a de la faune et de la flore, surtout au printemps. On avait proposé aux propriétaires, même en ne vendant pas, de s'en occuper pour faire un passage piétonnier ; malgré tout un des propriétaires ne veut rien entendre ; on va du coup aboutir sur de longues procédures.

Pierre LE DENMAT : Comment sont classées ces parcelles ?

Marc ROPERS : Non constructibles. L'idée est de planter des arbres et de faire un chemin pour accéder au lotissement.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

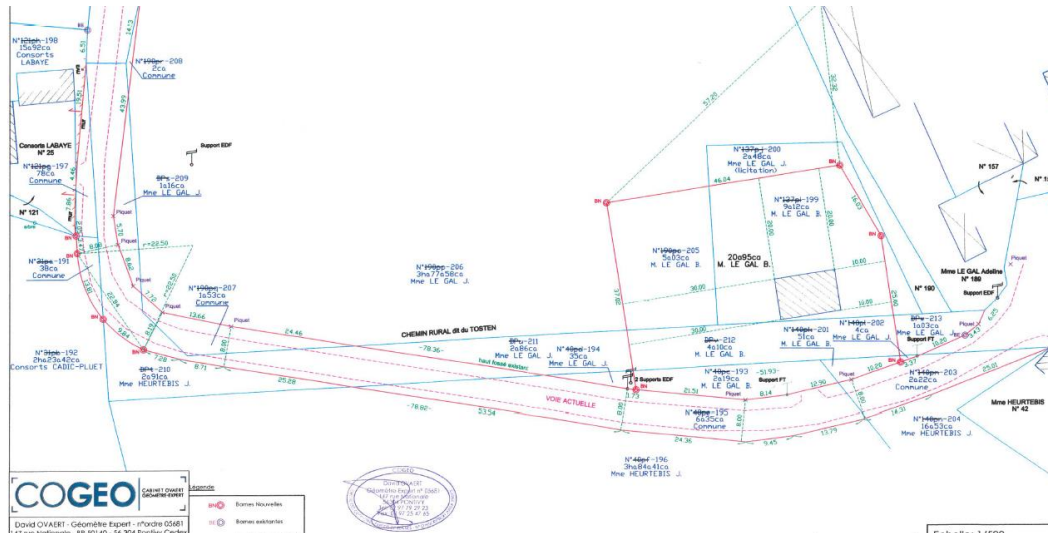
D'acquérir la parcelle cadastrée YD n°248, propriété de Mme BOURGAIN Josette, d'une superficie de 6 487 m², au prix de 0.42€ le m², soit la somme de 2 724.54 €.

D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte notarié ainsi que toute pièce afférent à cet achat.

38-2017 Régularisations parcellaires – Le Tosten

Au village Le Tosten, la voirie n'est pas en adéquation avec le cadastre. Une partie de la voirie communale se situe dans le domaine privé des Consorts LE COGUIC, LABAYE, CADIC-PLUET et Mme HEURTEBIS.

Un plan des modifications parcellaires a été établi par le cabinet de géomètre COGEO pour régulariser la situation :



Pierre LE DENMAT : Sur le principe je suis d'accord, mais ce que je ne comprends pas c'est que :
Premièrement : il n'y a que des cessions ? Ce ne sont pas des échanges. Allons-nous récupérer en contre partie des bouts de parcelles ?

Deuxième remarque : Il aurait été bien d'avoir un tableau pour connaître les superficies cédées.

Troisième remarque : Je ne suis pas sûr qu'on ait le droit de céder à titre gratuit ; ne doit-on pas céder à l'euro symbolique ?

En gros, on cède quelle surface et à qui ?

Martine AUFFRET : C'est vrai que je n'ai pas le tableau des surfaces, mais ce ne sont que de petits bouts de parcelles.

Pierre LE DENMAT : Est-ce que la commune est bien propriétaire de l'assiette de la route réalisée ?

Martine AUFFRET : Oui, car le bornage a été fait.

Marc ROPERS : C'est vrai qu'il nous manque le tableau, on vous le transmettra.

L'opération de bornage et de reconnaissance de limites, réalisée par le cabinet de géomètre COGEO, a pour objet de reconnaître, définir et fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et (ou) les points de limites communes entre :

- Le chemin rural du Tosten, propriété de la Commune, Section YT
- Les parcelles cadastrées YT-40-42-142-137-189-190-31-25-121.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

D'approuver le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites, dressé par le cabinet de géomètre COGEO le 19/04/2017, concernant la parcelle cadastrée YT, chemin rural du Tosten, propriété de la Commune et les parcelles cadastrées YT-31 (Consorts CADIC-PLUET) ; YT-40-42-140-190-137 (Consorts LE COGUIC) ; YT-189-25-121 (Consorts LABAYE) ;

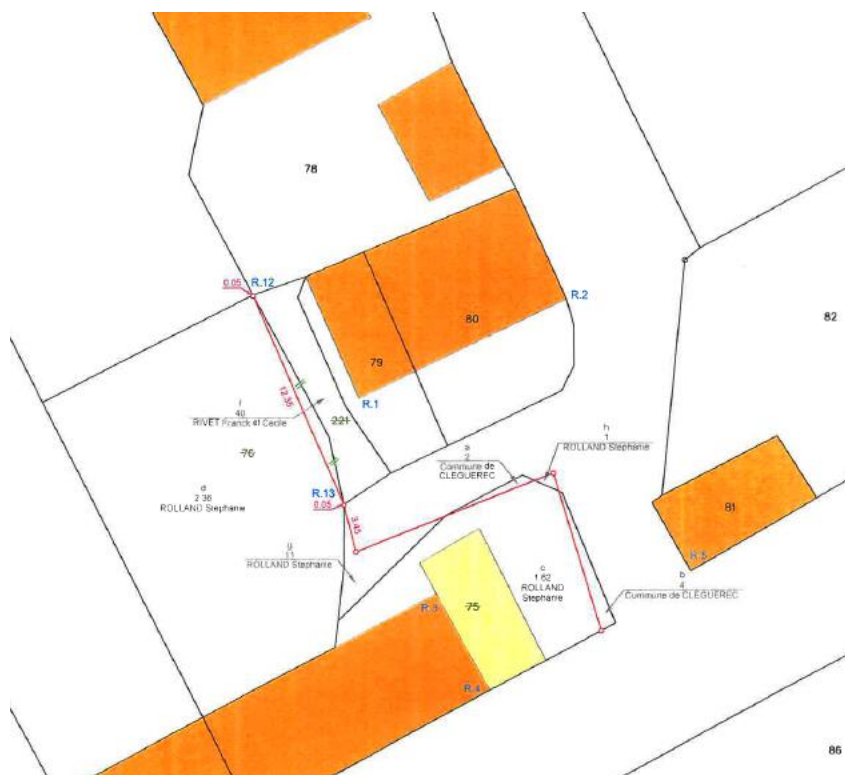
Dit que tous les frais (géomètre-notaire) seront partagés entre la Commune (50%) et les riverains (50%) ;

D'autoriser le Maire à signer tout document, y compris les actes notariés, afférent à ce dossier.

39-2017 Échange de parcelles entre la Commune et Mme ROLLAND Stéphanie – Le Reste

Madame AUFFRET, adjointe en charge de l'urbanisme, propose au Conseil Municipal de procéder à un échange de parcelles au village du Reste, entre la commune et Mme Rolland.

Un plan de division parcellaire a été établi par le cabinet de géomètre NICOLAS :



Une partie de la parcelle cadastrée YC n°75, propriété de Mme Rolland, a fait l'objet d'une modification parcellaire.

Le chemin communal dit du Reste se voit agrandi d'une section A de 2 centiares et d'une section B de 4 centiares et diminué d'une section C d'1 are 62 centiares au profit de Mme Stéphanie Rolland.

Ces deux cessions seraient concrétisées dans le cadre d'un échange à titre gratuit entre les deux parties conformément au plan ci-dessus.

Xavier ROBIN : Pour toutes ces régularisations, les frais de notaire s'élèvent à combien ?

Martine AUFFRET : Pour ici 2000€ qui sont à la charge de Mme ROLLAND et les frais de géomètre 900€ divisés.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

D'approuver l'échange de foncier entre la Commune et Mme ROLLAND Stéphanie tel qu'exposé et aux conditions ci-dessus ;

Dit que les frais de géomètre seront répartis entre la Commune et Mme ROLLAND ;

Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de Mme ROLLAND ;

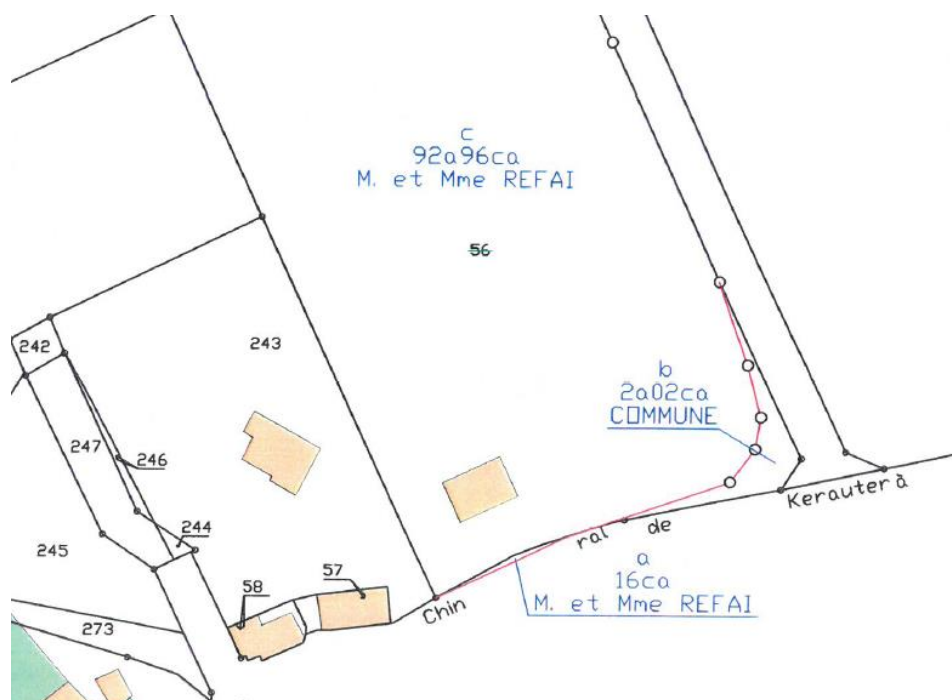
D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir.

40-2017 Régularisation parcellaire à Kerauter entre M. et Mme REFAI et la Commune

Madame AUFFRET, adjointe en charge de l'urbanisme, propose au Conseil Municipal de procéder à un échange de parcelles au village de Kerauter, entre la commune et M. et Mme REFAI.

Un plan de régularisation parcellaire a été établi par le cabinet de géomètre COGEO, entre les parcelles cadastrées YX n°56, propriété de M. et Mme REFAI et le chemin rural dit de Kerauter à Kergahic.

- La commune cède 16 centiares à M. et Mme REFAI
 - M. et Mme REFAI cèdent 2 ares 2 centiares à la commune.
- Les limites du chemin sont ainsi rétablies conformément à l'existant.



L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

D'approuver la régularisation parcellaire entre la Commune et M. et Mme REFAI telle que présentée ci-dessus ;

Dit que les frais de géomètre seront répartis entre la Commune et M. et Mme REFAI ;

Dit que les frais d'acte notarié seront répartis entre la Commune et M. et Mme REFAI ;

D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir.

41-2017 Intégration du village de Porhors en zone agglomérée

Une de nos administrés domiciliée Rue Boquelen à Porhors, nous a signalé qu'en raison des travaux sur le secteur de Stival, ses enfants doivent traverser la route pour prendre le car le matin à l'arrêt du Rosaire (arrêt entrée de rue de Kervéhaut). D'autres enfants doivent traverser la route à l'arrêt de Porhors (entrée rue de Saint Molvan). Notre administrée estime qu'il y a danger en raison de la vitesse excessive des véhicules et demande à ce que des panneaux signalant le danger soient mis en place au bord de la route.

La Commission de sécurité routière du Département est venue sur place le vendredi 22 septembre. Elle propose d'intégrer le village de Porhors en zone agglomérée (vitesse limitée à 50 km/h).

Marc ROPERS : La déviation est éminente. Si tout va bien, c'est pour la fin de l'année, la circulation va donc baisser. Il faut savoir aussi que lorsque la déviation sera effective, la route va revenir dans le giron communal. Un enrobé va être refait sur toute la route avant qu'on ne la récupère.

Alors, ce qui nous est proposé, c'est de passer à 50km/h du panneau Porhors jusqu'aux maisons locatives où aujourd'hui il est indiqué 70km/h.

C'est un peu complexe puisque lorsque l'on sort de Pontivy on est à 70 km/h, arrivé à Stival on passe à 50 km/h pour repasser à 70 km/h jusqu'à la rue de Kervéhaut .

Mais pour la sécurité, soit on prend la décision de passer la partie qui est chez nous à 50km/h tout de suite, soit on se rapproche de Pontivy pour qu'ils continuent à mettre Stival à 50km/h jusqu'à la fin de Porhors

Thierry LAMOURIC : Mais là c'est une situation temporaire ! C'est parce que, suite aux travaux, le car ne passe plus du bon côté. Il y a d'autres endroits plus dangereux où il n'y a ni passage piétons ni limitation de vitesse. On ne va pas indéfiniment mettre Porhors à 50km/h pour une situation provisoire.

Marc ROPERS : On est d'accord, on est là pour discuter sur ce sujet.

Martine AUFFRET : Ce problème de vitesse à Porhors est tout de même récurrent, c'est un énième courrier qui arrive. A chaque fois que l'on rencontre des habitants de Porhors, la question de la vitesse revient. Même s'il va y avoir moins de circulation, c'est une route longue et droite qui amène à faire de la vitesse.

Thierry LAMOURIC : J'ai le même souci à Tréviol où mes enfants n'ont pas le droit de traverser. Du coup je les amène à l'arrêt « le Reste » tous les matins et le soir ils arrivent du bon côté.

Mais je comprends dans le sens où on ne doit pas laisser les enfants traverser cette route le matin. Cependant qu'on mette la route à 50, 30 ou 20km/h ça n'empêchera pas les gens de rouler vite sur cette route.

Martine AUFFRET : Au-delà de la question de limiter ou pas à 50km/h, c'était de la passer en zone agglomération.

Thierry LAMOURIC : Il faut aussi tenir compte de la déviation

Marc ROPERS : Tout à fait

Maryvonne LE FORESTIER : Il y a quand même danger le temps des travaux

Thierry LAMOURIC : On voit souvent des tracés, des panneaux jaunes qui interpellent plus que la limitation de vitesse.

Anne LE LU : Il n'y a pas moyen de mettre des panneaux temporaires le temps des travaux comme on le voit à d'autres endroits où on limite la vitesse le temps des travaux.

Ici c'est une de nos administrés mais est-ce que la population de Porhors a été consultée ou y a-t-il eu quelque chose, ou cette limitation à 50km/h les dérange ?

Martine AUFFRET : Ils réclament une limitation de vitesse. Pour ceux qui habitent le long de la route, c'est très compliqué de sortir de chez eux.

Marc ROPERS : On va voir si on peut mettre des panneaux temporaires avec la commission de sécurité.

Pierre LE DENMAT : Et le fait de passer en zone agglomérée cela implique quoi ?

Martine AUFFRET : Tous les aménagements sont à la charge de la commune.

Marc ROPERS : On peut la passer aujourd'hui en zone agglomérée alors que c'est une départementale, mais de toute façon quand la déviation sera effective la route sera communale. Et là ce sera à nous de faire les travaux si un jour il y a besoin.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

De trouver une solution temporaire pour sécuriser les lieux (panneaux lumineux.....).

42-2017 Approbation du tableau de classement des voies communales

A notre demande, le service « ATESAT » de Pontivy Communauté a recensé l'ensemble nos voies communales.

L'ancien linéaire était de 87 860 m.

Le nouveau linéaire s'élève à 124 139 m.

Pierre LE DENMAT : Quel est l'impact ? C'est chiffré ?

Marc ROPERS : Non ce n'est pas chiffré, mais ce n'est pas neutre financièrement. Ce ne sera effectif qu'en 2019. Au niveau des subventions avec Pontivy Communauté ça va être plus intéressant.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

D'adopter le tableau de classement des voies communales tel qu'annexé à la présente délibération.

De valider le linéaire qui s'établit à 124 139 m de voies publiques.

Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

DEC2017-17 : Délivrance concession cimetière n°946 – Famille LE BIHAN – JOUANNE

DEC2017-18 : Renouvellement contrat de location et de maintenance des copieurs mairie et école publique

DEC2017-19 : Renouvellement ligne de trésorerie au Crédit Agricole :

Montant d'ouverture : 200 000 €

Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois moyenné + 1.52 %

Frais de mise en place : 0.15%

DEC2017-20 : Délivrance concession cimetière n°947 – Famille LE POLOTEC

DEC2017-21 : Travaux d'extension des réseaux d'éclairage public au terrain des sports – mini-stade – Signature d'une convention avec le SDEM – 3690 € TTC à la charge de la commune

DEC2017-22 : Délivrance concession cimetière n°948 – Famille GAUTHIER-JEFFREDO

DEC2017-23 Délivrance concession cimetière n°949 – Famille JAOUEN - CAPITAINE

DEC2017-24 Délivrance concession cimetière n°950 – Famille JOUANNO - POULARD

Questions et informations diverses

Christine TEFFO : Le centre culturel inaugure deux nouvelles formules à savoir

- le café-concert. Le premier a lieu samedi 30 septembre. Il s'agit d'inviter des musiciens à la médiathèque et d'échanger, d'écouter de la musique autour d'un café. C'est quelque chose de convivial,
- le café littéraire qui était une demande des gens qui fréquentent la médiathèque consiste à proposer des temps d'échange plutôt conviviaux sur des lectures.

Christine LE FLAO : Le 08 octobre il y a la randonnée solidaire avec l'association Pass'age.

Michel LORANS : L'impasse LE CLAINCHE, c'est une priorité à droite ?

Pascal LE CRAVER : Oui c'est une rue

*****L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h*****